



UN PROJET HYDROÉLECTRIQUE
ENTRE L'ISÈRE ET L'AIN

Compte rendu du premier atelier « La fabrique aux alternatives »

Lieu : Caluire-et-Cuire

Date et horaire : Le mercredi 6 décembre 2023, de 19h à 22h

Intervenants, maître d'ouvrage :

- **David ZAJACZKOWSKI**, attaché à la direction générale industrie de la CNR, appui à l'équipe du projet Rhônergia
- **Guillaume BARSSE**, ingénieur à la CNR, chef projet pour la maîtrise d'œuvre et la conception des études

Garant de la concertation : Patrick DERONZIER, CNDP

Modératrice : Fiona BOISARD, PARIMAGE

Nombre de participants : 8

- Alban FAUCHE, Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins du Peillard, projet ALTERGIA
- Gilbert FORAY
- Laurent COGERINO et Murielle GENTAZ, LO PARVI
- Philippe ECHARDOUR, citoyen
- Christine DESERAUD, Sortir du nucléaire
- Isabelle RADTKE, Collectif L'Ain solidaire des petits affluents
- Cédric LEJEUNE, CC des Balcons du Dauphiné

Introduction

Monsieur Patrick DERONZIER, garant de la CNDP, accueille les participants et rappelle l'objet de la réunion. Il présente le déroulement de la soirée en deux temps : présentation des alternatives du dossier de concertation par CNR et échanges, puis recentrage de la réunion sur la présentation du dispositif « Atelier des alternatives »

Présentation CNR – Les alternatives

David ZAJACZKOWSKI présente le projet Rhônergia et ses alternatives (cf. le dossier de concertation):

1. Les conséquences d'un scénario zéro
2. Les autres pistes :
 - Optimisation de la production des aménagements existants. Il rappelle que CNR estime que cette option technique n'est pas une alternative, car la concession demande à CNR de l'étudier pour la mettre en œuvre partout où c'est possible sur la chaîne hydroélectrique. Ce sera donc le projet Rhonergia (si décidé) + le rééquipement des usines existantes sur la chaîne hydroélectrique CNR
 - Réalisation de parcs éoliens ou photovoltaïques
 - Développement d'un aménagement à proximité de la Suisse

Premier temps d'échange

Philippe ECHARDOUR fait référence au réchauffement climatique et évoque la possibilité de s'orienter vers le photovoltaïque, qui a un coût moindre que le barrage, même si sa durée de vie est moindre.

David ZAJACZKOWSKI fait référence à l'étude menée par l'agence de l'eau cette année, une étude prospective sur les débits du Rhône dans les prochaines décennies. Cette étude précise que la baisse de 20 à 25 % concerne les débits d'étiage, et ne prévoit pas de baisse significative du débit moyen du Rhône dans les prochaines décennies.

Il explique ensuite le caractère pilotable de l'aménagement à l'étude, qui vient s'insérer dans une chaîne qui est elle-même pilotable. Il explique que, par extension, la grande réserve amont du Rhône est le lac Léman. La Suisse pilote la production des ouvrages à la sortie du lac Léman avec une petite centrale à Genève qui contrôle la côte et le débit sortant jusqu'à la centrale de Verbois et Chancy-Pougny et l'eau qui arrive sur les créneaux pertinents jusqu'au barrage de Genissiat, ce qui permet à CNR de piloter les débits sur la chaîne du Rhône selon à peu près le même créneau que celui de Genève. Dans ce cadre, même avec une baisse du débit d'eau, le caractère pilotable ne serait pas affecté. La quantité d'eau disponible serait positionnée dès que possible aux heures pertinentes. Il explique également que ces paramètres sont des atouts de l'hydroélectricité. Enfin, il explique que des prévisions sur les besoins en énergie permettent d'anticiper l'organisation avec les acteurs du marché et que RTE (gestionnaire du réseau national de transport d'électricité) est garant de l'équilibre entre la production et la consommation.

Le même participant relève qu'autrefois la consommation électrique était élevée en hiver à cause du chauffage et qu'aujourd'hui, avec le changement climatique, et notamment l'utilisation de la climatisation, la consommation électrique est aussi élevée en été. Du fait de cette moindre saisonnalité de la demande d'énergie et de l'importance qu'il juge accrue des

besoins estivaux (climatisation etc), il conclut que l'énergie photovoltaïque est une alternative adaptée, moins polluante et sans nuisance sonore ou impacts environnementaux. Il questionne la pertinence du coût du projet et demande si le coût de la connexion du barrage au réseau électrique est inclus.

David ZAJACZKOWSKI indique, concernant la production d'énergie par panneaux photovoltaïques, que CNR développe également les autres énergies renouvelables, et qu'elle considère qu'elles sont complémentaires à l'hydroélectricité. Il indique que pour une production équivalente à celle du barrage sur 80 à 100 ans, il faudrait reconstruire 3 fois des éoliennes ou des champs photovoltaïques car la durée de vie de ces équipements est de 25 à 30 ans. En outre, ces moyens de production n'ont pas de caractère pilotable pour répondre aux pointes de demandes. Le coût de la connexion du barrage au réseau électrique est inclus dans le coût d'investissement global du projet Rhône-gia.

Guillaume BARSSE rappelle le coût estimé du projet, à savoir 330 millions d'euros, et donne des éléments de comparaison avec les autres énergies renouvelables. Pour la même production d'énergie, il faudrait environ 25 éoliennes de 3 MW ou plus d'une centaine d'hectares de panneaux photovoltaïques. Il rappelle l'objectif du mix énergétique, à savoir développer toutes les énergies renouvelables.

***Un participant** relève qu'il y a une aberration dans les calculs : il estime que les barrages produisent de l'énergie mais que le système pilotable en consomme également (il cite le cas du pompage de l'eau en aval d'un barrage en heures creuses de consommation d'énergie, pour remplir un barrage de montage, dont on libère ensuite l'eau aux heures pleines de consommation d'énergie, là où l'électricité produite a une forte valeur économique et un fort intérêt).*

David ZAJACZKOWSKI indique que le système pilotable n'entraîne pas de gaspillage d'énergie.

Présentation du dispositif « La fabrique aux alternatives »

Patrick DERONZIER, garant de la CNDP, présente le processus dispositif de « la fabrique aux alternatives » et ses objectifs. L'objectif de la présente réunion est que les participants présentent leurs propositions d'alternatives au projet Rhône-gia, leurs propositions, le cas échéant, d'experts à inviter à la prochaine réunion de « la fabrique aux alternatives » (en plus des experts déjà mobilisés par les garant.e.s sur cet atelier) et présentent leur attentes vis-à-vis de ces experts

Puis, la prochaine réunion de « la fabrique aux alternatives » aura lieu en présence des experts le 18 décembre à la CCIR (32 quai Perrache, Lyon). Cette seconde rencontre sera une réunion de travail avec les experts choisis à partir des propositions issues de la présente réunion et pouvant relever de divers domaines (dont l'électricité, l'énergie, l'hydroélectricité). « La fabrique aux alternatives » vise à apporter un appui de deux ordres aux participants :

- leur permettre de se rencontrer, pour le cas où plusieurs participants porteraient la même alternative et souhaiteraient l'étudier et la présenter en commun ;
- accroître la qualité des échanges et du débat sur le projet en permettant aux participants de construire leur alternative, en s'appuyant sur une expertise qui sera mise à leur disposition.

Le 16 janvier, les participants seront invités à une séance de travail leur permettant d'avancer leurs travaux.

Enfin, le 23 janvier, ils seront invités à présenter leur alternative chacun en ce qui les concerne en réunion publique.

Deuxième temps d'échange

Isabelle RADTKE demande des précisions sur les alternatives étudiées par CNR. Elle indique qu'en parlant des inconvénients du scénario zéro, il faut également mentionner ses avantages (maintien d'une section naturelle du Rhône, pas de travaux, ...).

Un participant considère qu'il n'y a pas d'égalité de traitement entre les études sur le barrage et celles portant sur ses alternatives dans le dossier de concertation, compromettant ainsi la capacité de l'État à prendre une décision éclairée.

Un participant estime que le barrage paraît insuffisant en termes de production électrique et ne répond pas au besoin réel. Il en déduit que, dans la mesure où son apport est faible par rapport aux besoins, l'enjeu n'en vaut pas la peine, au regard des incidences environnementales négatives prévisibles.

Une participante interroge le choix de Caluire-et-Cuire comme lieu de réunion et également le choix des experts recensés.

Un participant suppose que la pertinence des alternatives sera évaluée par la CNDP. Il estime que le photovoltaïque est une énergie plus efficace en termes de coût et de garantie. Il estime que les études menées par CNR se sont déroulées dans de bonnes conditions et que c'est à CNR de mieux creuser et documenter ses alternatives, jugées trop peu documentées à ce stade, et pas aux citoyens, qui n'ont pas l'expertise ni le temps dans le cadre de cette concertation, d'élaborer des alternatives fouillées.

David ZAJACZKOWSKI rappelle que la loi d'aménagement du Rhône demande à CNR d'étudier un projet d'aménagement hydroélectrique au titre de la concession du Rhône et de le soumettre au débat, à la suite duquel l'Etat (au deuxième trimestre 2024) prendra la décision de poursuivre ou non les études du projet. Dans le cadre du débat, des alternatives sont présentées.

Patrick DERONZIER, garant de la CNDP, précise d'abord que la priorité est donnée aux énergies renouvelables et que l'option zéro peut aussi être envisagée.

Il explique ensuite que le choix d'organiser l'atelier sur les alternatives à Caluire-et-Cuire a été fait afin de rester dans le périmètre de la concertation préalable. Il ajoute que le prochain aura lieu à Lyon.

Il indique enfin que ce n'est pas la CNDP qui est censée être convaincue par les alternatives proposées mais le public, les porteurs de projet et l'Etat, qui est le décideur final. Il ajoute que les garants de la CNDP sont neutres vis-à-vis du projet et ne donneront aucun avis sur la pertinence des alternatives. Ce n'est pas leur mission.

Un participant indique que la loi demande à étudier la faisabilité du barrage « ou pas » et qu'il est de ce fait obligatoire que CNR présente des alternatives d'un niveau technique aussi fouillé que l'est le projet Rhonergia, qui permettent à l'Etat de prendre position.

Patrick DERONZIER indique que la concession demande à CNR d'étudier la faisabilité du barrage par rapport à la situation « sans barrage ». La loi demande en outre (code de l'environnement), au titre de la concertation, que les porteurs de projet produisent des alternatives au projet Rhonergia. Elles sont au dossier de concertation, mais doivent être précisées en fonction des questions du public.

Un participant demande si CNR a également travaillé sur les alternatives d'abandon du projet. Il indique que, pour le même montant d'investissement, le photovoltaïque produira plus d'électricité.

Un participant indique que, même si CNR estime que la surface à mobiliser pour produire une production équivalente à celle du projet Rhonergia est de quelques centaines d'ha, le foncier est accessible, en outre morcelable en plusieurs sites différents si besoin et qu'il est également possible d'installer des panneaux photovoltaïques sur les toits des bâtiments (notamment publics). Il annonce vouloir présenter une alternative qui vise à développer l'énergie photovoltaïque qui, selon lui, est plus rentable.

Fiona BOISARD présente la liste des experts sollicités à ce jour, avec la validation des garants : Eric SELLIN, Olivier DESCOUT et Aurélien MARY.

Elle invite les participants à lui transmettre une liste d'experts à solliciter s'ils le souhaitent, en expliquant que cette liste sera transmise aux garants de la CNDP qui valideront ou pas les noms proposés. Suite à la validation des garants de la CNDP, les experts seront sollicités.

Les participants présentent leurs projets alternatifs.

Un participant présente des alternatives complémentaires à moduler selon les besoins et ressources disponibles. Il estime que la priorité n'est pas de produire de l'électricité mais de l'économiser. Sa proposition s'appuie notamment sur la sobriété.

Deux participants, dont **Christine DESERAUD de l'association Sortir du nucléaire**, proposent d'appuyer sur des leviers comme la sobriété et la production de l'éolien en plus de l'énergie solaire.

Laurent COGERINO et Murielle GENTAZ, représentants de LO PARVI, proposent plusieurs alternatives complémentaires :

- Optimisation des centrales existantes de CNR
- Economies d'énergie
- Energies renouvelables, priorité au PV sur le bâti (pas au sol)
- Installation de bornes de recharge pour véhicules électriques

Alban FAUCHE, représentant de la Fédération Française des Associations de sauvegarde des Moulins du Peillard, propose un projet baptisé ALTERGIA ; une production hydroélectrique local à côté de Rhonergia dans un rayon de 50km avec une puissance de 50 mégawatts, avec un coût inférieur à 130 000 000 d'euros.

Isabelle RADTKE, représentante du Collectif L'Ain solidaire des petits affluents, propose de favoriser les puits de carbone en faisant du captage de CO₂ par la restauration des zones humides.

Cédric LEJEUNE, représentant de la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné, propose d'élargir le débat à une échelle nationale. Il suggère d'économiser l'électricité en s'appuyant sur les transports en commune (exemple du projet de tram porté par sa communauté de communes).

Un participant souhaite que soit regardée la piste d'une généralisation des puits canadiens, comme piste pour la sobriété.

Les experts demandés au cours de la réunion sont : Jean-Paul BRAVARD, Laurent CHANUSSOT, Claude AMAROS, Noémie POIZE, Martin ANOULD, Etienne MASSON, ENERCOOP et le Groupe Changeons notre Vision de l'Energie (CVE).

En conclusion, **Patrick DERONZER** prie les participants d'indiquer par mail :

- s'ils confirment vouloir ou non porter une alternative, au vue du cadre de travail qui a été exposé à la présente réunion ;
- si cela n'est pas évident, en quoi leur projet est une alternative au projet (c'est-à-dire rempli le même objectif : agir sur la sobriété ou produire de l'énergie décarbonnée). Pour garder la cohérence et la lisibilité du dispositif « Atelier des alternatives », les garants valideront les initiatives à porter dans ce cadre et les experts à contacter. Les sujets qui n'ont pas lieu d'être travaillés dans cet atelier des alternatives pourront être versés au débat via d'autres modalités contributives à voir selon les cas (cahiers d'acteurs ? contributions en ligne ?, etc) ;
- les noms des experts à solliciter ;
- leurs attentes vis-à-vis des experts pour mieux préparer la prochaine réunion du 18 décembre avec ces derniers.

David ZAJACZKOWSKI et **Patrick DERONZIER** remercient les participants.

Fiona BOISARD rappelle les prochaines étapes de l'atelier aux alternatives et les prochains rendez-vous de la concertation préalable.

